Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_53-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 30 Avril à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Annie RAMIREZ, Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Fabienne RICHAUD, Dominique LOUIS, Sandrine TURLURE, Christian FAUCHEUR, Cécile BERGER, Capucine FALOURD, Franck LÉNA, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Jean-René LE PIQUET a donné procuration à Louis MEDICA
Laëtitia MÉLOIS a donné procuration Solen LE GAL

Secrétaire : Cécile BERGER

Date de la convocation	23 Avril 2026
Date de l'affichage	24 Avril 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	33

2026_53 **Désignation des membres de la Commission Communale Des Impôts Directs (CCID) suite au renouvellement des conseils municipaux**

Rapporteur : R. Kerdelhué

L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID)

- La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :
- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_53-DE

Composition

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour les communes de plus de 2 000 habitants, elle est composée par le maire ou l'adjoint délégué, président et 8 commissaires.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Désignation

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal. La commune doit donc proposer 32 noms : 16 pour les commissaires titulaires et 16 pour les commissaires suppléants.

La nomination des commissaires a lieu dans les 2 mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, les commissaires sont nommés d'office par le Directeur départemental des Finances publiques 1 mois après la mise en demeure de délibérer en Conseil Municipal.

Le Directeur départemental des Finances publique peut procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas 32 noms ou si les personnes ne remplissent pas les conditions exigées à l'article 1 du Code général des impôts.

Conditions à remplir par les commissaires : 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI)

- avoir au moins 18 ans ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

A noter :

- Une personne ayant déjà siégé lors de précédentes mandatures peut continuer à être commissaire si elle remplit toujours les conditions prévues au 1 de l'article 1650 du CGI et si elle est à nouveau désignée commissaire par le directeur régional/départemental des finances publiques.

Il est demandé au Conseil municipal de nommer Monsieur Robert HÉNAULT Président et de désigner les personnes suivantes pour participer à la Commission communale des impôts directs :

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Imposition directes locales
1	M.	BARDOUIL	Jean-Yves	20/11/1949	14, rue Chevalier aux Lions / 56520 GUIDEL	TF
2	M.	CARRIO	André	06/07/1953	La Madeleine / 56520 GUIDEL	TF
3	M.	ANDRE	Roger	30/07/1949	7 Parc Kerhuen / 56520 GUIDEL	TF
4	M.	TREHIN	Jean-Yves	11/08/1947	22 Résidence les Mésanger / 56520 GUIDEL	TF
5	Mme	LE GUEN	Gisèle	07/10/1959	1 Allée Claude Monet / 56520 GUIDEL	TF
6	M.	LE FLOCH	David	24/10/1977	26 Le Puil / 56520 GUIDEL	TF
7	M.	CORMIER	Pascal	10/09/1963	9 Rue Jean-François Le Clanche / 56520 GUIDEL	TF
8	M.	LE GROGNEC	Pierre-Yves	05/03/1948	6 Rue Villeneuve Ellé / 56520 GUIDEL	TF
9	Mme	VILLAINE	Sandra	11/03/1973	13 Rue Moura Lympany / 56520 GUIDEL	TF
10	M.	HOUSSAY	Gilles	09/07/1953	4 Rue des Coquelicots / 56520 GUIDEL	TF
11	M.	GIRARD	Jean-Louis	29/11/1953	5 Rue Charles Gounod / 56520 GUIDEL	TF
12	M.	DEVAUX-MARKOV	Hugue	22/09/1984	8 Coatroual / 56520 GUIDEL	TF
13	M.	ROMAIN	Alain	18/06/1948	7 Rue des Violettes / 56520 GUIDEL	TF

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_53-DE

14	M.	LE CLANCHE	Jean-Marc	07/05/1970	15 Les Cinq Chemins / 56520 GUIDEL	TF
15	M.	GUYOMAR	Alain	16/06/1956/	29 Résidence des Mésanges / 5652 GUIDEL	TF
16	Mme	LE BOURHIS	Delphine	08/12/1981	4 Rue Per Jakez Hélias / 56520 GUIDEL	TF
17	M.	DROUILLET	Jean-François	25/04/1948	7 Parc Bonal / 56520 GUIDEL	TF
18	M.	MAZE	Robert	09/02/1944	46 Parc Kerhuen / 56520 GUIDEL	TF
19	M.	LE QUERNEC	Luc	29/12/1962	2 Rue Ar Fetan – Trézéléguen / 56520 GUIDEL	TF
20	Mme	GOUHIR	Béatrice	12/05/1964	Kerroch / 56520 GUIDEL	TF
21	M.	KERMAGORET	Daniel	13/10/1953	8 Kergoldec / 56520 GUIDEL	TF
22	M.	JOUAN	Jean-Jacques	05/02/1967	1B Rue des Celtes / 56520 GUIDEL	TF
23	Mme	NOC	Joëlle	21/06/1953	Kerviniou / 56520 GUIDEL	TF
24	M.	GRAIGNIC	Christophe	05/06/1959	8 Clos des Pommiers / 56520 GUIDEL	TF
25	M.	COLLIN	Bernard	23/03/1951	23 Rue Marc Mouello / 56520 GUIDEL	TF
26	M.	DUPRE	Julien	22/10/1953	Kéroual / 29300 REDENE	TF
27	Mme	BOURASSEAU	Sylvie	17/08/1960	6 Kergaher / 56520 GUIDEL	TF
28	M.	PLAT	Daniel	11/12/1949	5 Rue de l'Océan / 56520 GUIDEL	TF
29	M.	LE GOUARD	Philippe	28/03/1957	1 Impasse du Chevalier Gauvin / 56520 GUIDEL	TF
30	M.	LE NY	Jean-Yves	16/05/1952	11 Rue de Bellamer / 56520 GUIDEL	TF
31	Mme	GUILLEMOT	Marie-France	24/10/1953	18 Rue des Saules / 56520 GUIDEL	TF
32	M.	MOYSAN	Marcel	24/04/1956	4 Rue des Frégates / 56520 GUIDEL	TF

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de nommer Monsieur Robert HÉNAULT Président de la CCID.

DESIGNE les personnes présentées ci-dessus pour participer à la CCID.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 04 Mai 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.